

Formulaire d'inscription



Formulaire à renvoyer à cabaret.delenclos@gmail.com accompagné de la bande instrumentale mp3) + vidéo ou audio d'une prestation passée pour la présélection. Si les fichiers sont très lourds, utilisez wetransfer.com.

Pour le participant au concours :

Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse postale :	
Adresse mail :	
N° de téléphone :	

3 titres sont requis :

Titre 1 :	
Interprète original :	
Titre 2 :	
Interprète original :	
Titre 3 :	
Interprète original :	

A compléter si le participant est mineur :

Nom et prénom de la personne responsable :	
Lien avec le participant :	
Date de naissance :	
Adresse postale	
Adresse mail :	
N° de téléphone :	

En participant au concours « The Cabaret Voices », le (la) candidat(e) confirme avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Lu et approuvé

Signature du/de la participant.e :

+ Signature du responsable (si mineur) :

Règlement du concours



Article 1 : Conditions d'accès

The Cabaret Voices est un concours de chant destinés aux artistes et groupes amateurs ou semi-professionnels.

Le concours est ouvert à tous les genres musicaux (rock, pop, chanson, variété, musiques électroniques, hip hop, ragga, reggae, soul, world...).

Les langues autorisées sont le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol, l'allemand et le néerlandais.

L'inscription au concours est de 10 €

Les candidat.e.s doivent être âgé.e.s de minimum 5 ans au 1^{er} septembre 2023.

Le.s candidat.e.s devront noter 3 titres. En effet, il est possible que certains titres soient choisis par plusieurs candidats. Afin de ne pas proposer 2 fois la même chanson, nous préférons avoir 2 titres de repli. Le.s candidat.e.s seront averti.e.s du titre choisi lors de la présélection.

Article 2 : Inscription

L'inscription se fait :

Par VOIE ÉLECTRONIQUE via le formulaire d'inscription à renvoyer à l'adresse mail cabaret.delenclos@gmail.com .

Vous pourrez y joindre en attaché :

- une vidéo ou un audio d'une prestation passée (pour la présélection).
- La bande instrumentale de votre titre.

Article 3 : Dépôt des candidatures

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 15 août 2023.

Article 4 : Présélection

La présélection se fera par mail. Les candidat.e.s sélectionné.e.s seront avertis au plus tard le 20 août 2023.

Article 5 : Finale

Le concours aura lieu le vendredi 8 septembre 2023 à 20h. Les prix seront proclamés à la fin de la soirée.

Article 6 : Jurys

Des jurys seront constitués d'artistes du secteur musical.

Les décisions de ces jurys seront sans appel.

Article 7 : Prix

Le 1^{er} prix du jury : Première partie d'un spectacle NK Productions.

Le 2^{ème} prix du jury : 4 places pour un spectacle NK Productions.

Le 3^{ème} prix du jury : 2 places pour un spectacle NK Productions.

Le prix du public (coup de cœur) : La somme de 25 €

En fonction du nombre de participants, une deuxième catégorie pourra être organisée.

Article 8 : Technique

- une sonorisation de base et un éclairage seront mis à disposition de l'artiste ou du groupe par l'organisateur ;

- un ingénieur du son, délégué par l'organisateur, sera présent ;

En tout état de cause, le régisseur désigné par l'organisateur reste le seul responsable. Ses décisions techniques seront sans appel ;

- tout matériel supplémentaire sera pris en charge par l'artiste ;

- l'organisateur décline toute responsabilité quant au matériel appartenant aux participant.e.s.

Article 9 : Annulation

En cas de force majeure – pour raisons climatique, bactériologique, militaire, politique ou informatique – ou de pandémie, le Cabaret de l'Enclos se réserve le droit d'annuler l'événement.

Article 10 : Photos/vidéos

En participant au concours The Cabaret Voices, les candidat.e.s acceptent la diffusion publique de photos/vidéos les concernant captés pendant l'évènement.

Article 11 : Litige

En cas de litige, seul le texte du présent règlement sera pris en considération.